

Considérant que les militants de bureau n'ont aucune limite de temps à leur mandat.

Considérant que les militants de bureau RT et SST représente les membres devant des tribunaux et ou tout instance légale et importante.

Considérant que les militants de bureau RT et SST ont accès aux informations personnel des membres.

Considérant que les militants de bureau RT et SST doivent négocier régulièrement avec l'employeur au nom des membres.

Il est proposé que les postes de militants de bureau RT et SST deviennent des postes électifs choisie par les membres et que leur mandat soit d'une durée de 3 ans.

Explication : les militants de bureau RT s'occupe de toute plainte et de tous les griefs fait par les membres. Une fois que le grief est écrit ce grief appartient au SEMB et non plus aux membres. Donc les membres doivent avoir une confiance aveugle concernant la ou les personnes qui s'occuperont de leur grief par la suite. Les militants de bureau RT rencontre souvent l'employeur sur des points d'interprétation de la CC. Les membres doivent donc se fier à ces militants pour s'assurer que l'interprétation qui en découlera sera le moins contraignant pour leur emploi. Les militants de bureau doivent à l'occasion se présenter au tribunal du droit du travail pour aller en arbitrage pour les griefs. Malgré le fait que les membres concerné soient majoritairement présent lors de ces moments une préparation sérieuse doit être faite dans les dossiers pour assurer une défense complète. Cela demande encore une fois une confiance complète envers ces militants. Les militants de bureau RT réponde directement à la majorité de questions posées par les membres lorsqu'il y a mécontente avec leur gestionnaire. Ces militants doivent connaitre la CC.

Les militants de bureau SST sont les premières personnes misent au courant de votre accident ou incident de travail. Ils vous prennent en charge par la suite si vous avez besoin de CSST. La CSST est un organisme complexe et le processus de contestation l'est tout autant. Les militants de bureau SST doivent préparer le dossier des membres pour des avocats qui assureront la défense des membres devant le tribunal administratif soit la CLP. Ils doivent conseiller les membres sur chaque étape de contestation possible envers la CSST. Ils doivent à l'occasion aller témoigner au tribunal pour l'explication de certain dossier. Ils doivent négocier des ententes de retours au travail avec l'employeur. Ils doivent aussi parler régulièrement à l'employeur sur plusieurs sujets en lien avec les dossiers des membres. Les militants de bureau ont accès à votre dossier médical et même-ci cela demande votre consentement plusieurs informations confidentiel ce retrouve dans ces dossier. Il parle avec l'employeur des conditions médicale des membres et prene des décisions pour les membres qui doivent être le plus à l'avantage de ceux-ci.

Considérant l'aspect légal et l'aspect personnel dont ces militants sont exposé les membres devraient pouvoir exprimer leur satisfait ou insatisfaction du service donné par ces militants en pouvant voter sur qui les représentes sur tous les aspects énuméré ci-haut.

Prprospé par Caroline Fournier